
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2018 – 28 DU 03 SEPTEMBRE 2018

portant autorisation de ratification de l'accord-cadre de mise en œuvre d'un montant de 61 154 871 110 francs CFA, signé à Tunis, le 03 avril 2018 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation du corridor Cotonou-Niamey : Section Béroubouay-Malanville (169,4 km).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 28 août 2018 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

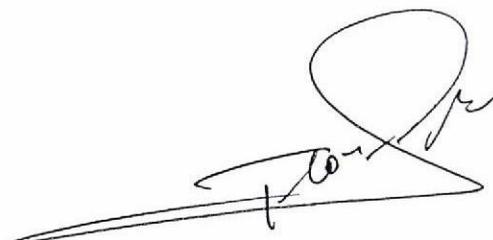
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord-cadre de mise en œuvre d'un montant de quatre-vingt-treize millions deux cent trente mille (93 230 000) euros, soit soixante et un milliards cent cinquante-quatre millions huit cent soixante-onze mille cent dix (61 154 871 110) francs CFA, signé à Tunis, le 03 avril 2018, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation du corridor Cotonou-Niamey : Section Béroubouay-Malanville (169,4 km).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

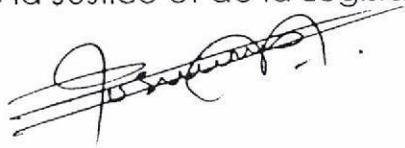
Fait à Cotonou, le 03 septembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



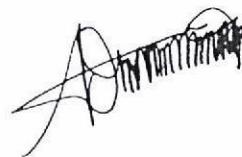
Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



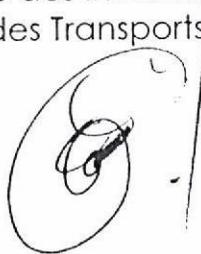
Oswald HOMEKY
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 4 CC : 2 CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 MJL : 2 MEF : 2 MIT : 2 AUTRES MINISTERES : 19 SGG : 4 JORB : 1.